



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 11 / 2016

Mex, le 8 novembre 2016

BUDGET 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité présente au Conseil général de Mex le budget 2017 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2017 ».

L'exercice se solde par un bénéfice de CHF 6'500.- :

Après amortissements de :

- CHF 48'500.- (RC 251a)

après attributions de :

- CHF 58'500.- au fonds de réserve affectée de l'épuration
- CHF 7'000.- au fonds de réserve ad'hoc (versement de Bobst)
- CHF 20'300.- au fonds de rénovation des bâtiments

et après prélèvements de :

- CHF 5'200.- du fonds de réserve affectée de la déchetterie
- CHF 12'700.- du fonds de réserve affectée du réseau eau

Administration :

La rémunération des membres de la municipalité et du bureau du conseil général a été adaptée, suite à l'adoption par le conseil général, le 10 octobre 2016, du préavis concernant les indemnités municipales.

Recettes fiscales :

Les recettes sont stables. Cependant elles restent difficilement appréciables de par le fait que la taxation se basera sur les contribuables résidant dans la commune au 31 décembre 2017. Les recettes peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs de contribuables, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxation précédentes.

Charges cantonales

L'alimentation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière se monte à CHF 1'378'000.- (CHF 2'126'000.- en 2016) ; le budget du Canton de Vaud a été établi sur la base du point d'impôts de 2015 de CHF 37'121.- (CHF 53'933.- en 2014). Ce point d'impôt plus bas que les années précédentes s'explique en partie par des remboursements d'impôts à des contribuables en 2015 concernant les périodes de taxation de 2011 à 2013 pour un montant d'env. CHF 650'000.-. Afin d'anticiper une augmentation des charges lors du bouclage, nous avons budgété une provision de CHF 200'000.- en alimentation de la péréquation et CHF 250'000.- pour la facture sociale.

Intérêts des dettes à moyen et long terme

Ce poste est bien entendu lié à l'acceptation du conseil général des préavis liés à l'achat de terrains, de rénovation de l'auberge et de la construction de deux immeubles.



COMMUNE DE MEX

Domaines et bâtiments :

Peu de travaux spécifiques sont prévus en plus de l'entretien courant.

Le bail de l'auberge prend fin le 1^{er} avril 2017. Un préavis concernant sa transformation vous sera présenté courant 2017.

Routes

Des travaux de réaménagement des îlots de la route cantonale (traversée du village) sont prévus.

Une nouvelle saleuse viendra remplacer l'ancienne.

Ordures ménagères :

Un prélèvement au fonds de réserve affectée de la déchetterie a été budgété afin d'équilibrer le budget. Nous constaterons à fin 2017 si la taxe annuelle suffit à couvrir les dépenses.

Sécurité sociale

Notre cantine Pic'Fouls remporte un vif succès. Environ 35 repas sont servis par semaine.

Réseau d'eau :

La municipalité a constaté une différence de m³ entre l'achat et la vente d'eau, donc nous avons mandaté une société pour détecter des fuites sur le réseau communal. Le tarif de CHF 1.40/m³ restauré en 2016, ne suffit pas à équilibrer le budget ; il reste en dessous du prix coûtant facturé par l'EIEVMV. Raison pour laquelle, nous avons décidé d'augmenter le prix de l'eau à CHF 2.-/m³.

Comme déjà dit, ce budget reste sous réserve des décisions du Conseil général concernant les différents projets qui seront soumis pour approbation. Pour rappel, le fonds de réserve générale se monte à CHF 1'520'000.- et notre capital à CHF 556'816.05 au 31.12.2015.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis 11/2016 de la municipalité adopté en séance du 9 novembre 2016
- ouï le rapport de la commission des finances

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2017 bénéficiaire de CHF 6'500.- tel que présenté.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La secrétaire

Gregory Wyss

Brigitte Beuchat